

IDS	12. Publications en série	Version
2: Cat.f. partie I B	Table des matières	30.09.03

## 12. Publications en série

<b>12.0. Règles générales .....</b>	<b>3</b>
12.0A. Champ d'application .....	3
LCRI: ouvrage en plusieurs volumes ou publication en série? .....	4
12.0B. Sources d'information .....	6
12.0B1. Publications en série imprimées .....	6
12.0C. Ponctuation .....	8
12.0D. Profondeur de la description bibliographique .....	8
12.0E. Langue et écriture de la description bibliographique .....	8
12.0F. Graphies fautives.....	9
12.0G. Accents et signes diacritiques .....	9
<b>12.1. Zone du titre et de la mention de responsabilité (245) .....</b>	<b>10</b>
12.1A. Règle préliminaire .....	10
12.1A1. Ponctuation.....	10
12.1B. Titre propre (\$a) .....	11
Sous-collections / sections (\$p/\$n).....	13
12.1C. Indication générale du type de document .....	16
12.1D. Titres parallèles (\$d).....	17
12.1E. Compléments du titre (\$b) .....	19
12.1F. Mention de responsabilité (\$c).....	21
<b>12.2. Zone de l'édition (250) .....</b>	<b>24</b>
12.2A. Règle préliminaire .....	24
12.2A1. Ponctuation.....	24
12.2B. Mention d'édition (\$a) .....	24
12.2C. Mention de responsabilité relative à l'édition (\$b) .....	25
12.2D. Autre mention d'édition .....	25
<b>12.3. Zone de la numérotation (362).....</b>	<b>26</b>
12.3A. Règle préliminaire .....	26
12.3A.1. Ponctuation.....	26
12.3B. Indication numérique et/ou alphabétique .....	27
12.3C. Indication chronologique.....	28
12.3D. Premier fascicule sans désignation.....	29
12.3E. Plusieurs systèmes de numérotation (numérotations parallèles) .....	29
12.3F. Publications en série terminées .....	30
12.3G. Nouvelle séquence de numérotation.....	30
<b>12.4. Zone de l'adresse bibliographique (260) .....</b>	<b>31</b>
12.4A. Règle préliminaire .....	31
12.4A1. Ponctuation.....	31
12.4B. Règle générale .....	31
12.4C. Lieu de publication ou de diffusion (\$a) .....	31
12.4D. Nom de l'éditeur ou du diffuseur (\$b) .....	33
12.4F. Date de publication ou de diffusion (\$c).....	34
12.4G. Lieu d'impression, nom de l'imprimeur, date d'impression (\$e \$f \$g) .....	34
<b>12.5. Zone de la description matérielle (collation) (300).....</b>	<b>35</b>

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série Table des matières	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

<b>12.6. Zone de la collection (490)</b> .....	<b>36</b>
12.6A. Règle préliminaire .....	36
12.6A1. Ponctuation.....	36
12.6B. Mention de collection ou titre d'ensemble (\$a) .....	36
<b>12.7. Zone des notes</b> .....	<b>37</b>
12.7A. Règle préliminaire .....	37
12.7A1. Ponctuation.....	37
12.7A2. Sources d'information.....	37
12.7A3. Forme des notes.....	37
12.7B. Notes.....	38
12.7B1. Mention de périodicité (310/321).....	38
12.7B4. Autres titres (246).....	39
12.7B5. Titres parallèles.....	40
12.7B6. Mentions de responsabilité .....	41
12.7B7. Liens entre publications en série (relations parallèles).....	42
12.7B8. Numérotation (500) .....	44
12.7B9. Note sur l'adresse bibliographique (500).....	44
12.7B10. Matériel d'accompagnement (500) .....	44
12.7B17. Index cumulatifs (500).....	45
<b>12.8. Zone du numéro normalisé et des modalités d'acquisition (022)</b> .....	<b>46</b>
12.8A. Règle préliminaire .....	46
12.8A1. Ponctuation.....	46
12.8B. International Standard Serial Number (ISSN).....	46
<b>IDS 12.11. Cas spéciaux</b> .....	<b>47</b>
IDS 12.11.1. Index catalogués séparément .....	47
IDS 12.11.2. Publications de congrès traitées comme des publications en série.....	49
IDS 12.11.3. Expositions traitées comme des publications en série.....	50
IDS 12.11.4. Publications à feuillets mobiles traitées comme des publications en série.....	51
<b>IDS 12.12. Changements de titre</b> .....	<b>52</b>
IDS. 12.12.1 Définition .....	52
IDS 12.12.2. Chaînage des notices en cas de changement de titre .....	53
IDS 12.12.2A. Titres suivants .....	53
IDS 12.12.2B. Absorption.....	56
IDS 12.12.2C. Séparation.....	57
<b>IDS 12.13. Entrées</b> .....	<b>58</b>
IDS 12.13.1. Entrée obligatoire au titre propre.....	58
IDS 12.13.1A. Titre commun / titre de section .....	58
IDS 12.13.2. Autres entrées au titre .....	59
IDS 12.13.2A. Titres parallèles.....	59
IDS 12.13.2B. Titres d'éditions en relation .....	59
IDS 12.13.2C. Autres variantes du titre figurant dans le document.....	59
IDS 12.13.2D. Titres uniformes en cas de situations conflictuelles.....	60
IDS 12.13.2E. Parties de titre.....	62
IDS 12.13.3. Entrées aux collectivités-auteurs .....	63
IDS 12.13.4. Entrées aux auteurs personnes physiques .....	64

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.0. Règles générales	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

## 12.0. Règles générales

### 12.0A. Champ d'application

**12.0A1.** Les règles de ce chapitre s'appliquent aux publications en série quels que soient leur forme ou support. Pour résoudre les problèmes spécifiques à un support physique particulier, on consultera le chapitre correspondant (voir, par ex. le chapitre 7 pour la description bibliographique d'une publication en série sous forme de film cinématographique ou d'enregistrement vidéo, le chapitre 9.13 pour les périodiques électroniques.)

En principe, les directives s'appliquant à la description bibliographique des livres, brochures et feuilles imprimées (chapitre 2) sont également valables pour la description bibliographique des publications en série. Les paragraphes suivants traitent des situations, différences et particularités se présentant avec les publications en série.

On établit la notice bibliographique en suivant les règles de ce chapitre en présence de l'un des quatre types fondamentaux de publications en série énumérés ci-dessous:

- **Collection numérotée**

Par collection numérotée, on entend une suite illimitée de volumes ou fascicules paraissant en général à intervalles irréguliers. Les différentes unités constituant la collection sont en règle générale rédigées par des auteurs différents, portent chacune un titre propre et sont pourvues d'une désignation alphabétique et/ou numérique. Ces unités sont rassemblées sous un titre de collection commun. Le titre de collection peut être neutre ou présenter un lien thématique entre les volumes. Les collections numérotées sont codifiées par la saisie du descripteur bilingue "Schriftenreihe = Collection" en zone 906, sous-zone \$b.

- **Publication assimilée à un périodique**

Publication à mi-chemin entre le périodique et la collection qui paraît à intervalles réguliers avec une numérotation annuelle (par exemple: annuaires, rapports d'activité, répertoires). Les fascicules qui la constituent ne portent habituellement pas de titre propre. Ces publications sont codifiées par la saisie du descripteur bilingue "Zeitschrift = Revue" en zone 906, sous-zone \$b.

- **Périodique ou revue**

Publication en série dont les fascicules paraissent plus ou moins régulièrement, au moins 2 fois par année, et contiennent en général plusieurs contributions. Les fascicules ne portent habituellement pas de titre propre. Les revues sont codifiées par la saisie du descripteur bilingue "Zeitschrift = Revue" en zone 906, sous-zone \$b.

IDS	12. Publications en série	Version
2: Cat.f. partie I B	12.0. Règles générales	30.09.03

- **Journal**

Publication en série dont les fascicules paraissent à intervalles rapprochés et réguliers (par ex. quotidiennement ou hebdomadairement). Les fascicules ne portent habituellement pas de titre propre. Les journaux sont codifiés par la saisie du descripteur bilingue "Zeitung = Journal" en zone 906, sous-zone \$b.

Les notices faites pour les fascicules d'une publication en série ne sont en règle générale chaînées que s'il s'agit d'une collection numérotée.

**Aucune notice de collection** n'est établie pour:

- **les collections non numérotées**

(les volumes n'ont pas de numérotation)

- **les collections / sous-collections d'éditeur (Verlagsreihen) numérotées**

On entend par collection / sous-collection d'éditeur numérotée, un titre de collection se composant du nom de l'éditeur commercial ou d'une partie du nom de l'éditeur commercial, d'un terme générique et / ou d'une dénomination thématique<sup>1</sup>.

Par ex.:           Fischer-Taschenbücher  
                       Fischer Taschenbücher. Geist und Psyche  
                       Rowohlts Monographien  
                       Rowohlts Klassiker der Literatur und der Wissenschaft

Pour ce type de publication, le titre de collection est saisi, tel qu'il apparaît dans la publication, en zone 490 de la description bibliographique de chaque volume. Comme on ne souhaite pas regrouper les volumes sous la collection, cela signifie qu'on ne saisit pas de numérotation en sous-zone \$i ni de numéro de notice de collection en sous-zone \$w.

### **LCRI: ouvrage en plusieurs volumes ou publication en série?**

1) Critères caractérisant une *publication en série*:

- Aucune limitation ou fin de parution n'est prévue
- Les fascicules paraissent les uns après les autres, dans un ordre chronologique
- Chaque fascicule porte une indication numérique et / ou chronologique qui lui est propre.

2) Sont catalogués comme *monographies* tous les documents qui ne répondent pas aux critères des publications en série, ainsi que les types de publications suivants:

- Dictionnaires
- Encyclopédies
- Publications concernant un plan quinquennal ou un programme semblable
- Publications paraissant uniquement pendant une période limitée, par exemple pendant une manifestation spécifique

---

<sup>1</sup> Les services des achats établissent parfois des notices de collection pour les collections d'éditeur numérotées commandées en suite. Les fascicules ne sont pas chaînés aux notices de collection dans ce cas.

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.0. Règles générales	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

3) *Parution illimitée.* Les directives suivantes permettent de déterminer si la parution de fascicules se prolongera de manière illimitée. Les publications qui font partie d'une des catégories suivantes doivent être traitées comme des publications en série.

- a) Les documents portant des titres qui laissent entendre une parution illimitée.
  - Advances in ....
  - Developments in .....
  - Progress in .....
- b) La fréquence de parution est mentionnée dans le titre ou à tout autre endroit du document.
- c) Les documents dont le titre contient une indication chronologique ou numérique.
- d) En général les documents qui portent un ISSN.

#### 4) *Types spéciaux de publications*

Les publications dont une nouvelle édition paraît régulièrement à intervalles rapprochés (entre une fois par an et une fois tous les cinq ans) peuvent être cataloguées comme publications en série. La date de publication ou une mention d'édition numérique font office de numérotation.

Les publications dont une nouvelle édition paraît à intervalles moins rapprochés (plus de 5 ans) sont traitées comme des monographies.

245	\$a OECD in figures \$b statistics on the member countries \$c Organisation for Economic Co-operation and Development
260	\$a Paris \$b OECD
362	\$a Ed. 1988-

Pour les publications de congrès, d'expositions et les publications à feuillets mobiles cataloguées comme des publications en série, voir [IDS 12.11.2-4](#).

Pour les index de publications en série considérés comme des publications autonomes, voir [IDS 12.11.1](#) Index catalogué séparément.

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.0. Règles générales	Version 20.10.04
-----------------------------	---	---------------------

## 12.0B. Sources d'information

### 12.0B1. Publications en série imprimées

#### Source d'information principale.

**IDS: La description bibliographique se fait sur la base du fascicule le plus récent (resp. le plus récent disponible) de la publication en série. Les règles qui suivent ont été adaptées à cet usage IDS.**

La source d'information principale pour les publications en série imprimées est la page de titre<sup>1</sup> (qu'elle paraisse simultanément ou ultérieurement par rapport aux fascicules) ou le substitut de la page de titre du fascicule **le plus récent**. Si le fascicule le plus récent n'est pas disponible, on se sert de la page de titre du fascicule le plus récent à disposition. Le substitut de la page de titre pour un document ne présentant pas de page de titre est (dans l'ordre de priorité):

- la page du sommaire
- la couverture
- la page portant le titre de départ
- l'ours (Impressum)
- la (les) page(s) éditoriale(s)
- l'achevé d'imprimer
- d'autres pages

Si les informations qui figurent habituellement sur la page de titre sont placées sur deux pages disposées en regard, avec ou sans répétition, ces deux pages sont traitées comme une seule page de titre.

On utilise l'achevé d'imprimer comme source d'information principale dans les ouvrages orientaux en écriture non latine lorsque l'achevé d'imprimer contient des informations bibliographiques complètes et si les conditions suivantes sont remplies:

- ou la page qui remplace la page de titre habituelle mentionne uniquement le titre propre
- ou la page de titre présente uniquement une version calligraphiée du titre propre
- ou la page de titre ne contient qu'une version translittérée du titre propre et d'autres informations bibliographiques dans une langue occidentale.

---

<sup>1</sup> La page de titre inclut également le substitut de la page de titre (y compris l'achevé d'imprimer dans le cas de publications orientales).

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.0. Règles générales	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

**Sources d'information prescrites.** Pour chaque zone certaines sources sont désignées comme sources d'information prescrites. On placera entre crochets carrés [ ] les mentions non tirées des sources d'information prescrites.

<b>Zone</b>	<b>Sources d'information prescrites</b>
Titre et mention de responsabilité	Page de titre, page du sommaire, autres pièces liminaires, ours (Impressum) et achevé d'imprimer
Edition	Page de titre, page du sommaire, autres pièces liminaires <sup>1</sup> , ours (Impressum) et achevé d'imprimer
Numérotation	Toute source
Adresse bibliographique	Document dans son ensemble
Collection	<sup>2</sup> Page de titre de la publication en série, page du sommaire, couverture, page portant le titre de départ, ours (Impressum), page(s) éditoriale(s), achevé d'imprimer
Notes	Toute source
ISSN	Toute source

**12.0B2. Pour les publications en série ne paraissant pas sous forme imprimée,** on suivra les directives des paragraphes .0B des chapitres de la partie I traitant des différentes formes matérielles. (Pour la source d'information des publications en série sous forme d'enregistrements sonores, voir par ex. 6.0B.)

<sup>1</sup> Les autres pièces liminaires englobent: le verso de la page de titre, les pages précédant la page de titre et la couverture (à l'exception de la jaquette)

<sup>2</sup> Source: LCRI

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.0. Règles générales	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

## 12.0C. Ponctuation

Pour la ponctuation de l'ensemble de la description bibliographique, voir 1.0C. Pour la ponctuation prescrite à l'intérieur de chaque zone, se reporter aux règles qui suivent.

## 12.0D. Profondeur de la description bibliographique

**Le niveau normal IDS pour les revues, périodiques et publications assimilées et les journaux** comprend les éléments obligatoires suivants:

Titre propre [Indication générale du type de document] = Premier titre parallèle<sup>1</sup> : complément du titre / première mention de responsabilité<sup>2</sup>. – Mention d'édition / première mention de responsabilité relative à l'édition, autre mention d'édition. – Numérotation. – Premier lieu de publication : premier éditeur commercial  
(Mention de collection / mention de responsabilité ; numérotation à l'intérieur de la collection. Sous-collection ; numérotation de la sous-collection)  
Note(s)  
Numéro normalisé

**Le niveau normal IDS pour les collections** se différencie du niveau normal pour les revues, périodiques et journaux par le fait qu'on ne saisit pas de **mention de numérotation**.

## 12.0E. Langue et écriture de la description bibliographique

(1.0E1.) Pour les zones énumérées ci-dessous, la langue et l'écriture sont, dans la mesure du possible, reprises du document:

- Titre et mention de responsabilité
- Edition
- Adresse bibliographique
- Collection

Les adjonctions faites dans ces zones le sont en général toujours dans la langue dans laquelle les autres données de la zone sont libellées.

Exception: les adjonctions et les abréviations prescrites

Si les données sont translittérées ou transcrites, les mentions qui ne sont pas tirées de la source d'information prescrite (interpolations), sont en général faites dans la même écriture que les autres données.

<sup>1</sup> S'il existe un autre titre parallèle dans la langue de l'agence catalographique, on le mentionne. Dans le cas de publications suisses, les titres parallèles sont indiqués, le cas échéant, dans les langues nationales. Voir à ce sujet [12.1D](#).

<sup>2</sup> Si le titre est constitué uniquement d'un terme générique, on mentionne jusqu'à trois auteurs. Voir à ce sujet [12.1F](#).

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.0. Règles générales	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

Si le titre propre comprend des signes ou des symboles qui ne figurent pas dans le jeu de caractères IDS officiel (Annexe IDS H), ceux-ci sont remplacés par une description entre crochets carrés, complétée, si nécessaire, par une note explicative (500).

245 \$a <<The>> infrared behaviour of [nabla]φ-4,3

A l'exception des citations et des mentions de titres dans les notes, tous les éléments des autres zones sont donnés dans la langue de l'agence catalographique.

### **12.0F. Graphies fautives**

LCRI: Si le titre propre reproduit sur la page de titre présente manifestement une graphie fautive (par ex. par comparaison avec d'autres fascicules ou avec le titre mentionné à un autre endroit du document), cette graphie fautive n'est pas transcrite accompagnée d'une rectification introduite par i.e., comme pour les livres, mais est directement rectifiée. La mention erronée est saisie en note, accompagnée d'un texte explicatif.

*Document:* Housing sarts

*Titre propre:* Housing starts

*Note:* L'édition 1986 a paru sous le titre "Housing sarts"

### **12.0G. Accents et signes diacritiques**

(1.0G1.) Les accents et signes diacritiques manquants sont complétés conformément à la langue.

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.1. Titre et mention de responsabilité	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

## 12.1. Zone du titre et de la mention de responsabilité (245)

Sommaire:

- 12.1A. Règle préliminaire
- 12.1B. Titre propre
- 12.1D. Titres parallèles
- 12.1E. Compléments du titre
- 12.1F. Mention de responsabilité

### 12.1A. Règle préliminaire

#### 12.1A1. Ponctuation

Chaque titre de supplément ou de section est précédé d'un point, espace .<sup>1</sup>  
*Ponctuation générée automatiquement à partir des codes de sous-zones \$p ou \$n.*

Chaque titre parallèle est précédé d'un espace, signe égal, espace =  
*Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$d.*

Chaque complément du titre est précédé d'un espace, deux-points, espace :  
*Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$b.*

La première mention de responsabilité est précédée d'un espace, barre oblique, espace /  
*Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$c.*

Chaque mention de responsabilité suivante ayant une fonction différente est précédée d'un espace, point-virgule, espace ;  
*Ponctuation à saisir à la main.*

Chaque mention de responsabilité suivante ayant la même fonction est précédée d'une virgule, espace, lorsque ces données ne sont pas grammaticalement liées ,  
*Ponctuation à saisir à la main.*

---

<sup>1</sup> <sup>1</sup> signifie un espace.

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.1. Titre et mention de responsabilité	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

## 12.1B. Titre propre (\$a)

**12.1B1.** (1.1B.1.) Le titre propre est transcrit de la page de titre tel qu'il se présente, en respectant le libellé, l'ordre et l'orthographe du texte, mais pas nécessairement la ponctuation et l'emploi des majuscules et minuscules. La saisie des majuscules et minuscules est faite en fonction des règles orthographiques de la langue dans laquelle la mention est rédigée.

Les accents et signes diacritiques sont transcrits du document. On rajoute les accents et signes diacritiques manquants en fonction de la langue.

- 245 \$a Gallia
- 245 \$a Bulletin
- 245 \$a <<Le>> monde
- 245 \$a Boston evening transcript
- 245 \$a Champaign-Urbana news-gazette
- 245 \$a Transactions of the American Institute of Chemical Engineers
- 245 \$a Q
- 245 \$a Willing's press guide
- 245 \$a IAVRI bulletin
- 245 \$a Bulletin of the Malaysia-Singapore Commercial Association (Inc.)
- 245 \$a 941.1
- 245 \$a <<The>> audio lawyer
- 245 \$a Thesis theological cassettes
- 245 \$a Supplement to The journal of physics and chemistry of solids

**12.1B2.** Si le titre propre figure sur la page de titre sous forme complète et sous forme abrégée, on retient la forme complète comme titre propre, à moins que seule la forme abrégée ne figure à d'autres endroits du document. La forme qui n'est pas prise en compte comme titre propre est saisie en complément du titre.

- 245 \$a Linguistics and language behavior abstracts
  - \$b LLBA
- (Le titre complet et le titre abrégé "LLBA" figurent sur la page de titre.  
Le titre complet figure à d'autres endroits du document)*

(1.1B2.) Si le titre propre contient une mention de responsabilité ou le nom d'un éditeur commercial, d'un diffuseur, etc. et si cette indication est grammaticalement liée au titre propre, elle est transcrite comme partie du titre propre.

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.1. Titre et mention de responsabilité	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

245 \$a Transactions of the American Mathematical Society

245 \$a Berichte aus dem Institut für Statistik und Wirtschaftsmathematik und aus dem Institut für Angewandte Statistik der Freien Universität Berlin

**12.1B3.** Lorsqu'on ne peut établir avec certitude si un terme (par ex. un nom de collectivité sous une forme abrégée ou développée, un mot ou une expression) fait bien partie du titre, il n'est transcrit comme partie du titre que s'il apparaît avec le reste du titre à différents endroits du document (sur la couverture, le titre de départ, l'ours (Impressum), les pages éditoriales, etc.) et/ou, dans le cas d'un catalogage rétrospectif, s'il est cité avec le reste du titre dans des index, abstracts ou autres répertoires.

(1.1B3.) Si le titre propre est constitué uniquement du nom d'une collectivité et que cette collectivité est responsable du contenu du document, ce nom est utilisé comme titre propre.

245 \$a Syndicat national des fabricants de bronzes, luminaires, vitrines et étalages, ferronnerie d'art et industries annexes

IDS	12. Publications en série	Version
2: Cat.f. partie I B	12.1. Titre et mention de responsabilité	30.09.03

### Sous-collections / sections (\$p/\$n)

**12.1B4.** Si une publication en série est une **section** publiée séparément ou un **supplément** publié séparément d'une autre publication en série, et que le titre propre mentionné sur la page de titre est constitué:

du titre commun à tous les suppléments ou sections (= titre de la publication en série principale)

et du titre de section ou de supplément

et si ces deux parties du titre ne sont pas grammaticalement liées,

le titre de la publication en série principale est transcrit d'abord. Le titre de la section ou du supplément est saisi en sous-zone \$p.

L'ordre dans lequel les titres se présentent sur la page de titre n'est pas pris en compte dans ce cas.

245 \$a Acta Universitatis Carolinae  
\$p Philologica

245 \$a Key abstracts  
\$p Industrial power and control systems

245 \$a Journal of the American Leather Chemists' Association  
\$p Supplement

Si la section ou le supplément n'est pas désigné(e) par un titre mais uniquement par une indication d'ordre alphabétique, numérique ou alphanumérique, cet élément est saisi en sous-zone \$n.

245 \$a Etudes et documents tchadiens  
\$n Série B

**12.1B5.** Si le titre d'une section ou d'un supplément (voir [12.1B4.](#)) est précédé par une indication d'ordre numérique ou alphabétique, le titre est saisi en respectant le schéma suivant:

\$a Titre de la publication en série principale

\$n Indication d'ordre du supplément ou de la section, ∪ Titre du supplément ou de la section

La ponctuation (virgule, espace) qui précède le titre de section ou de supplément doit être saisie à la main.

245 \$a Journal of polymer science  
\$n Part A, General papers

245 \$a Progress in nuclear energy  
\$n Series II, Reactors

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.1. Titre et mention de responsabilité	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

Les termes tels que "**New Series**", "**Neue Folge**", "**Nouvelle série**" etc. indiquent une nouvelle **séquence de numérotation**. Dans le cas des revues, périodiques et publications assimilées, la nouvelle séquence de numérotation est mentionnée dans la zone de la numérotation, voir à ce sujet [12.3G](#).

Dans le cas des collections numérotées pour lesquelles un regroupement des volumes est fait sous le titre de la collection (chaînage), une nouvelle séquence de numérotation correspond à un changement de titre, par conséquent à l'établissement d'une nouvelle notice. La nouvelle séquence de numérotation est traitée comme une section, c'est-à-dire qu'elle est saisie en sous-zone \$p.

245 \$a Basler Veröffentlichungen zur Geschichte der Medizin und der Biologie

245 \$a Basler Veröffentlichungen zur Geschichte der Medizin und der Biologie  
\$p Neue Folge

**12.1B6.** Si le titre de section ou de supplément figure sur la page de titre sans le titre commun à toutes les sections ou à tous les suppléments, le titre de la section ou du supplément est saisi comme titre propre. Dans le cas d'une section, le titre commun est saisi en zone 6 comme titre d'ensemble (voir [12.6B](#)). Dans le cas d'un supplément, le titre commun est indiqué en note. (Voir [12.7B7](#). Liens entre publications en série)

IDS: Le titre de la publication principale suivi du titre de section fait l'objet d'une entrée au titre uniforme

245 \$a British journal of applied physics

490 \$a Journal of physics \$v D

730 \$a British journal of applied physics \$n D, Journal of physics

*(Sur la page de titre ne figure que le titre de section, le titre commun est par conséquent saisi comme titre d'ensemble)*

(1.1B6.) Si le titre propre comprend des lettres isolées ou des initiales non séparées par des points, ces lettres sont recopiées sans espaces.

245 \$a ALA bulletin

Si ces lettres sont par contre séparées par des points, on les transcrit du document avec les points, sans saisir d'espaces.

245 \$a T.U.E.I. occasional papers in industrial relations

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.1. Titre et mention de responsabilité	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

**12.1B7.** Si le titre propre contient une date ou une numérotation qui varie d'un fascicule à l'autre, cette date ou cette numérotation est omise et remplacée par des points de suspension ... sauf si l'élément à omettre figure au début du titre, auquel cas on ne met pas de points de suspension.

245 \$a Report on the ... Conference on Development Objectives and Strategy

245 \$a Supply estimates for the year ending 31th March ...

245 \$a Annual report

*et non* 245 \$a ... Annual report

LCRI: Si la date ou la numérotation se trouve à la fin du titre propre, la date et/ou la numérotation n'est pas transcrite comme partie du titre et cette omission n'est pas signalée par des points de suspension

245 \$a <<The>> year in sports  
*Document:* The year in sports 1993

Cependant, s'il existe une relation grammaticale entre le début du titre et la date se trouvant à la fin, cette date est considérée comme élément du titre et son omission est signalée par des points de suspension.

245 \$a Sport in ...  
*Document:* Sport in 1982

**12.1B8.** Si le titre propre d'une publication en série change, on établit une nouvelle notice. (Voir aussi [IDS 12.12](#). Changements de titre)

IDS à propos de 21.2C1. **Titres utilisés en alternance.** Si une publication en série présente deux ou plusieurs titres utilisés en alternance selon la langue de rédaction du fascicule, le titre figurant sur le fascicule le plus récent à disposition lors du catalogage est choisi comme titre propre. Les autres titres sont mentionnés en zone 246 \_\_.

245 \$a Technical report series \$c Canadian Wildlife Service

246 \_\_ \$i Les fasc. en français portent le titre

\$a Série de rapports techniques du Service canadien de la faune

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.1. Titre et mention de responsabilité	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

### **12.1C. Indication générale du type de document**

Pour les publications en série imprimées, on ne saisit pas d'indication générale du type de document.

Pour les publications en série se présentant sous une autre forme matérielle, l'indication générale du type de document est saisie à la main. Voir à ce sujet par ex. 7.1C pour les films cinématographiques ou 6.1C. pour les enregistrements sonores.

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.1. Titre et mention de responsabilité	Version 16.11.07
-----------------------------	---	---------------------

## 12.1D. Titres parallèles (\$d)

**12.1D1.** Les titres parallèles sont transcrits dans l'ordre de leur apparition sur la page de titre ou sur la base de la présentation typographique.

245 \$a Bank of Canada review  
\$d Revue de la Banque du Canada

Si une lettre ou un mot n'apparaît qu'une seule fois et s'il est évident, de par la présentation de la page de titre, que cette lettre / ce mot doit être lu plusieurs fois, la lettre ou le mot sont répétés sans utiliser de crochets.

245 \$a Canadian bibliographies  
\$d Bibliographies canadiennes  
(*Document: Canadian  
BIBLIOGRAPHIES  
Canadiennes*)

On mentionne le premier titre parallèle et, s'il existe, un autre titre parallèle dans la langue de l'agence catalographique.

245 \$a Mercados agrarios  
\$b precios  
\$d Landbrugsmarkedet  
\$b priser  
\$d Agrarmärkte  
\$b Preise

*(La langue de l'agence catalographique est l'allemand, les autres titres parallèles ne sont pas pris en compte)*

245 \$a Mercados agrarios  
\$b precios  
\$d Landbrugsmarkedet  
\$b priser  
\$d Marchés agricoles  
\$b prix

*(La langue de l'agence catalographique est le français, les autres titres parallèles ne sont pas pris en compte)*

S'il s'agit cependant d'une publication présentant

un contenu et un lieu de publication suisses

ou une collectivité-auteur et un lieu de publication suisses,

les titres parallèles sont mentionnés dans toutes les langues officielles suisses (allemand, français, italien, romanche).

245 \$a Zeitschrift für schweizerisches Recht  
\$d Revue de droit suisse  
\$d Rivista di diritto svizzero  
\$d Rivista da dretg svizzer

IDS	12. Publications en série	Version
2: Cat.f. partie I B	12.1. Titre et mention de responsabilité	30.09.03

**12.1D2.** Si le titre propre de la publication en série se compose d'un titre commun à tous les suppléments / sections et d'un titre de section ou de supplément, et si les deux parties du titre sont accompagnées de titres parallèles, on mentionne d'abord le titre propre constitué du titre commun et du titre de section ou de supplément

La forme parallèle du titre commun et la forme parallèle du titre de section ou de supplément sont transcrites en sous-zone \$d. En sous-zone \$d, la ponctuation (point, espace) entre le titre commun et le titre de section doit être saisie à la main.

- 245 \$a Trade of Canada
- \$p Exports by commodities
- \$d Commerce du Canada. Exportations par marchandises

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.1. Titre et mention de responsabilité	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

## 12.1E. Compléments du titre (\$b)

**12.1E1.** (1.1E1.) On transcrit tous les compléments du titre propre mentionnés sur la page de titre.

- 245 \$a Red herring  
\$b lesbian newsletter
- 245 \$a 12 millions d'immigrés  
\$b feuille de lutte des travailleurs immigrés en Europe  
\$d 12 milhões de imigrados  
\$b folha de luta dos operarios imigrados na Europa
- 245 \$a <<The>> greenwood tree  
\$b newsletter of the Somerset and Dorset Family History Society
- 245 \$a 941.1  
\$b newsletter of AAL in Scotland

Si le titre propre figure sur la page de titre sous forme complète et sous forme abrégée, la forme qui n'est pas prise en compte comme titre propre est transcrite en complément du titre.

- 245 \$a Twin Cities  
\$b TC
- 245 \$a REED  
\$b review of environmental educational developments
- 245 \$a Q  
\$b question : the independent political review  
\$b arts, business, science
- 245 \$a GACIRE  
\$b gaceta de cooperación informativa regional

Si le complément du titre inclut une mention de responsabilité ou le nom de l'éditeur intellectuel, de l'éditeur commercial, etc. et si cette mention fait partie intégrante du complément, elle est transcrite avec le complément du titre.

- 245 \$a Schweizerische Zeitschrift für Sportmedizin und Sporttraumatologie  
\$b offizielles Organ der Schweizerischen Gesellschaft für Sportmedizin

IDS	12. Publications en série	Version
2: Cat.f. partie I B	12.1. Titre et mention de responsabilité	30.09.03

(1.1E5.) Chaque complément du titre suit le titre propre auquel il se rapporte de par la langue.

- 245 \$a Landwirtschaft  
 \$b statistisches Jahrbuch  
 \$d Agriculture  
 \$b statistical yearbook  
 \$d Agriculture  
 \$b annuaire statistique

*(La langue de l'agence catalographique est le français)*

Si aucun titre parallèle n'est indiqué et que des compléments du titre sont mentionnés en plusieurs langues, ces compléments sont transcrits dans la langue du titre propre ou, si ce critère n'est pas applicable, dans la première langue mentionnée.

- 245 \$a Anthropos  
 \$b internationale Zeitschrift für Völker- und Sprachkunde

*(Les autres compléments parallèles sont omis)*

- 245 \$a Dialectica  
 \$b international review of philosophy of knowledge

*(Les autres compléments parallèles sont omis)*

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.1. Titre et mention de responsabilité	Version 01.06.06
-----------------------------	---	---------------------

## 12.1F. Mention de responsabilité (§c)

**12.1F1.** (IDS) Les collectivités-auteurs sont transcrites telles qu'elles apparaissent dans les pièces liminaires. Les désignations de fonction peuvent être abrégées.

- 245 \$a Mitteilungen über die berufliche Vorsorge  
\$c Bundesamt für Sozialversicherung
- 245 \$a Serie de culturas mesoamericana  
\$c Universidad Nacional Autónoma de Mexico, Instituto de Investigaciones Históricas

Les auteurs personnes physiques ne sont mentionnés que dans de rares cas, lorsqu'ils sont les auteurs de la publication en série.

- 245 \$a Moot  
\$c Eunice Wilson  
(*E. Wilson est l'auteur de la revue*)

Si le titre de la publication en série est spécifique, significatif, seule la première collectivité nommée est mentionnée. Les omissions sont signalées par des points de suspension, suivis de "et al." entre crochets carrés

- 245 \$a Application statistics  
\$c Research Division of the Council of Ontario Universities ... [et al.]  
(*Dans le document, une autre collectivité-auteur est nommée*)
- 245 \$a Saarbrücker Universitätsreden  
\$c herausgegeben von der Universität des Saarlandes ... [et al.]  
(*Dans le document, une autre collectivité-auteur est nommée*)

Si, par contre, le titre de la publication en série se compose uniquement d'un **terme générique**, c'est-à-dire que le titre n'est pas significatif par lui-même, et si les collectivités responsables sont un moyen d'identification indispensable ou représentent une possibilité importante d'accès à la notice, jusqu'à trois collectivités-auteurs sont prises en considération. Voir aussi à ce sujet [IDS 12.13.2D](#).

- 245 \$a Geschäftsbericht und Rechnungen  
\$c Schweizerische Bundesbahnen
- 245 \$a Berichte  
\$c Bundesministerium für Wissenschaft und Forschung
- 245 \$a Annuaire  
\$c Etat de Vaud

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.1. Titre et mention de responsabilité	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

- 245 \$a Club-Nachrichten  
\$c Sektion Aarau des SAC
- 245 \$a Quarterly review  
\$c Soil Association
- 245 \$a Reports  
\$c Civilian Affairs Committee, North Atlantic
- 245 \$a Mitteilungsblatt  
\$c Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften und  
Schweizerische Akademie der Naturwissenschaften

**12.1F2.** Si une mention de responsabilité présentée sous forme complète ou abrégée est transcrite comme partie du titre propre ou comme complément du titre, la mention de responsabilité n'est pas répétée.

- 245 \$a British Library news
- 245 \$a ARC research review
- 245 \$a Ethnic minorities and employment  
\$b quarterly journal of the Employment Section, Community Relations  
Commission

Cependant, si la mention de responsabilité est répétée séparément à un autre endroit de la page de titre et que la mention figurant dans le titre ou dans le complément du titre ne permet pas de conclure qu'il s'agit d'une collectivité, elle est également mentionnée en sous-zone \$c.

- 245 \$a League review  
\$c League of St. George
- 245 \$a EmPHASis  
\$c Public Health Advisory Service

**12.1F3.** Les rédacteurs de publications en série ne sont pas mentionnés.

- 245 \$a <<La>> cause du peuple  
*(Jean-Paul Sartre n'est pas mentionné en tant que fondateur et rédacteur de la revue)*
- 245 \$a R.L.C.'s museum gazette  
*(Richard L. Coulton n'est pas mentionné en tant que rédacteur de la revue)*

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.1. Titre et mention de responsabilité	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

(IDS) Tableau récapitulatif des mentions de responsabilité

Type de mention de responsabilité	Type de titre	Source	Mention dans la zone 1
Collectivités	Titre significatif	Pièces liminaires	La 1ère
Collectivités	Titre uniquement composé d'un terme générique	Pièces liminaires	Jusqu'à 3
Personnes	Titre significatif	Pièces liminaires	Aucune mention, sauf si personne = auteur

Les collectivités exerçant uniquement une fonction d'édition (commerciale) qui ne sont pas grammaticalement liées au titre ne sont pas prises en considération pour la zone 1. En cas de doute, on ne les mentionne pas dans cette zone.

En présence de titres parallèles et de mentions de responsabilité en plusieurs langues ou écritures, les mentions de responsabilité sont saisies après les titres auxquels elles se rapportent de par la langue.

- 245 \$a Statistics of energy  
\$c Organisation for Economic Cooperation and Development  
\$d Statistiques de l'énergie  
\$c Organisation de coopération et de développement économiques

En présence de titres parallèles, lorsque la mention de responsabilité n'est indiquée que dans une seule langue, on la saisit après tous les titres parallèles transcrits.

- 245 \$a Bieler Jahrbuch  
\$d Annales biennoises  
\$c Herausgeber: Bibliotheksverein Biel

(1.1F11.) S'il n'y a pas de titre parallèle et que les mentions de responsabilité sont indiquées dans plusieurs langues, on ne transcrit que la mention de responsabilité dans la langue du titre propre. Si ce critère ne peut être appliqué, c'est la première qui est retenue.

- 245 \$a Bibliographica belgica  
\$c Commission belge de bibliographie  
*(La forme parallèle de la collectivité "Belgische commissie voor bibliografie" n'est pas mentionnée.)*

**12.1F4.** Si le titre propre de la publication en série se compose d'un titre commun à tous les suppléments / sections et d'un titre de section ou de supplément, la mention de responsabilité est transcrite après la partie du titre à laquelle elle se rapporte. En cas de doute, la mention de responsabilité est saisie à la suite du titre et du titre de section / de supplément.

- 245 \$a Länderkurzberichte  
\$p Thailand  
\$c Statistisches Bundesamt

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.2. Edition	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

## 12.2. Zone de l'édition (250)

Sommaire:

- 12.2.A. Règle préliminaire
- 12.2.B. Mention d'édition
- 12.2.C. Mention de responsabilité relative à l'édition
- 12.2.D. Autre mention d'édition

### 12.2A. Règle préliminaire

#### 12.2A1. Ponctuation

La zone de la mention d'édition est précédée d'un point, espace, tiret, espace .-  
*Ponctuation générée automatiquement ou le système place la mention d'édition sur une nouvelle ligne.*

La première mention de responsabilité relative à l'édition est précédée d'un espace, barre oblique, espace /  
*Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$b.*

Une autre mention d'édition est précédée d'une virgule, espace ,  
*Ponctuation à saisir à la main.*

### 12.2B. Mention d'édition (\$a)

**12.2B1.** On transcrit une mention d'édition si elle appartient à l'une des catégories suivantes. Les mentions indiquant qu'il s'agit d'une première édition sont omises. Les mentions d'édition peuvent être abrégées.

a) Mentions d'éditions régionales

250 \$a Northern ed.

b) Mentions d'édition indiquant un domaine particulier

250 \$a Ed. pour le médecin

c) Mentions de formats ou de présentations matérielles particulières

250 \$a Airmail ed.

250 \$a Braille ed.

250 \$a Library ed.

250 \$a Microform ed.

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.2. Edition	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

d) Mentions d'éditions indiquant la langue

250 \$a English ed.

250 \$a Ed. française

e) Mentions de réimpressions ou de rééditions se rapportant à l'ensemble de la publication en série.

250 \$a Reprint ed.

250 \$a 2nd ed.

**12.2B2.** Les mentions relatives à la numérotation des volumes (par ex. 1st ed. dans le sens de vol. 1 ou no 1) ou la période de couverture (par ex. éd. 1916) ne sont pas saisies dans la zone de l'édition mais dans la zone de la numérotation.

**12.2B3.** Les mentions d'éditions parallèles ne sont pas transcrites.

### **12.2C. Mention de responsabilité relative à l'édition (\$b)**

**12.2C1.** La première mention de responsabilité qui se rapporte à une ou plusieurs éditions, mais non à toutes les éditions, et qui figure sur la page de titre, est saisie dans la zone de l'édition.

### **12.2D. Autre mention d'édition**

**12.2D1.** Si l'ensemble de la publication en série constitue une révision particulière d'une édition donnée, c'est-à-dire qu'une autre mention d'édition qui vaut également pour l'ensemble de la publication en série figure dans le document, cette mention est transcrite.

250 \$a English ed., 2nd ed.

Les mentions indiquant une réédition qui ne comporte pas de modifications ne sont pas prises en compte.

**12.2E.** Les mentions de responsabilité relatives à une autre mention d'édition ne sont pas transcrites.

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.3. Numérotation	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

## 12.3. Zone de la numérotation (362)

*La zone 3 n'est pas saisie dans les notices de collections.*

- 12.3A. Règle préliminaire
- 12.3B. Indication numérique et/ou alphabétique
- 12.3C. Indication chronologique
- 12.3D. Premier fascicule sans indication
- 12.3E. Plusieurs systèmes de numérotation (numérotations parallèles)
- 12.3F. Publication en série terminée
- 12.3G. Nouvelle séquence de numérotation

### 12.3A. Règle préliminaire

#### 12.3A.1. Ponctuation

La zone de la numérotation est précédée d'un point, espace, tiret, espace . U-U

*Ponctuation générée automatiquement ou le système place la numérotation sur une nouvelle ligne.*

La numérotation ou la date du premier fascicule est suivie d'un tiret, espace -U

*Ponctuation à saisir à la main.*

Une mention de date qui suit la numérotation est mise entre parenthèses.

*Les parenthèses sont à saisir à la main.*

Si la numérotation se compose de plusieurs éléments (par ex. volume et numéro), les différents éléments sont séparés par une virgule, espace.

*Ponctuation à saisir à la main.*

La numérotation parallèle, qui se présente en cas d'utilisation de plus d'un système de numérotation, est précédée d'un espace, signe égal, espace U=U

*Ponctuation à saisir à la main.*

Une nouvelle séquence de numérotation est précédée d'un espace, point-virgule, espace U;U

*Ponctuation à saisir à la main.*

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.3. Numérotation	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

## 12.3B. Indication numérique et/ou alphabétique

**12.3B1.** L'indication numérique et/ou alphabétique du premier fascicule d'une publication en série est transcrite telle qu'elle se présente dans le document. Les termes désignant les fascicules, tels que volume, numéro, Heft, etc. peuvent être abrégés. Les éléments numériques en chiffres romains ou en toutes lettres dans le document sont remplacés par des chiffres arabes. Pour la description d'un fac-similé ou d'un autre type de réimpression, on mentionne les indications numériques ou alphabétiques de l'original.

245 \$a Policy publications review

362 \$a Vol. 1, no. 1-

245 \$a Population trends

362 \$a 1-

IDS: Si la publication en série n'est pas décrite sur la base du premier fascicule paru, on peut soit faire une recherche pour déterminer le début de la période de couverture, soit mentionner dans la zone de la numérotation les indications correspondant au fascicule le plus ancien à disposition; dans ce cas, ces indications sont précédées de "[Catalogué à partir de]".

362 \$a [Catalogué à partir de] vol. 4, no. 26 (1998)-

Le cas échéant, cette mention sera modifiée à posteriori.

**12.3B2.** Si une indication numérique et/ou alphabétique figure dans plus d'une langue ou écriture, on transcrit celle qui correspond à la langue ou l'écriture du titre propre. Si ce n'est pas possible, on transcrit la première indication.

**12.3B3.** Si le titre de la publication en série change et qu'une nouvelle notice est établie, mais que la numérotation du titre précédent continue, on mentionne la numérotation qui figure sur le premier fascicule paraissant avec le nouveau titre.

245 \$a Word processing report

250 \$a International ed.

362 \$a Vol. 1, no. 6-

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.3. Numérotation	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

### 12.3C. Indication chronologique

**12.3C1.** Si le premier fascicule d'une publication en série est uniquement identifié par une indication chronologique (= date), cette dernière est transcrite telle qu'elle se présente dans le document. IDS: En cas de dates sous forme de séquence, on ne répète pas le siècle; la décennie, par contre est restituée. La séparation entre les années est toujours transcrite sous forme de barre oblique, même si un tiret figure dans le document (par ex. "1961/62-" et non "1961-2" comme dans le document).

- 245 \$a Annual report on consumer policy in OECD member countries  
\$c Organisation for Economic Co-operation and Development
- 362 \$a 1975-
  
- 245 \$a Buck Jones annual
- 362 \$a 1957-
  
- 245 \$a Prince Edward Island tourist exit survey
- 362 \$a 1967-
  
- 245 \$a Commonwealth immigration  
\$b a monthly summary of news items from national and local papers relating to  
immigrants in the United Kingdom
- 362 \$a Jan./Feb. 1964-
  
- 245 \$a International commercial television rate and data book
- 362 \$a 1961/62-
  
- 245 \$a Länderbericht \$p Ecuador \$c Statistisches Bundesamt
- 362 \$a 1965-

LCRI: Si l'indication chronologique se compose de plusieurs dates et que chaque date est liée à un aspect différent du titre, la première date est transcrite comme indication chronologique, la seconde date est précisée en note (500).

*Document:*

*Review of agriculture 1982 and outlook for 1983*

- 245 \$a Review of agriculture ... and outlook for ...
- 362 \$a 1982-
- 500 \$a Includes the outlook for the following year.

**12.3C3.** Si une indication chronologique figure dans plus d'une langue ou écriture, elle est transcrite dans la langue ou l'écriture du titre propre. Si ce n'est pas possible, on transcrit la première indication.

- 362 \$a May 1977-

*et non* 362 \$a May 1977- = Mai 1977-

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.3. Numérotation	Version 01.06.06
-----------------------------	---	---------------------

**12.3C4.** Si le premier fascicule d'une publication en série est désigné à la fois par un numéro et par une indication chronologique (= date), les deux indications, numérique et chronologique, sont transcrites. Le numéro précède la date. La date est mise entre parenthèses.

- 245 \$a SPEL
- \$b selected publications in European languages
- 362 \$a No. 1 (Feb.1973)-
  
- 245 \$a New locations
- 362 \$a No. 1 (Apr./May 1973)-
  
- 245 \$a Renewable energy bulletin
- 362 \$a Vol. 1, no. 1 (Jan./Mar. 1974)-
  
- 245 \$a <<The>> musical mainstream
- \$c Division for the Blind and Physically Handicapped, Library of Congress
- 362 \$a Vol. 1, no. 1 (Jan./Feb. 1977)-
  
- 245 \$a IEEE transactions on acoustics, speech, and signal processing
- 362 \$a Vol. ASSP-22, no. 1 (Feb. 1974)-

IDS: Si la numérotation est une subdivision de la date (c'est-à-dire qu'elle recommence chaque année), on la mentionne après la date.

- 245 \$a Schweizerische Aussenhandelsstatistik \$p Quartalsstatistik
- 362 \$a Jan./März 1999, 1/4-
  
- 245 \$a Schweizerische Aussenhandelsstatistik \$p Monatsstatistik
- 362 \$a Jan. 1990, 1-Dez. 1998, 12

### **12.3D. Premier fascicule sans désignation**

**12.3D1.** Si aucune indication, qu'elle soit numérique, alphabétique ou autre, ne figure sur le premier fascicule d'une publication en série, on mentionne [No 1]- ou une indication correspondante dans la langue du titre propre. Cependant, si une indication se trouve sur les fascicules suivants, on la mentionne.

- 362 \$a [Pt.1]-
- (Les numéros suivants sont identifiés par les mentions Part 2, Part 3, etc.)*

### **12.3E. Plusieurs systèmes de numérotation (numérotations parallèles)**

**12.3E1.** Si plus d'un système de numérotation est employé, les numérotations sont mentionnées dans l'ordre dans lequel elles se présentent sur la page de titre.

- 362 \$a Vol. 3, no.7- = no. 31-

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.3. Numérotation	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

### 12.3F. Publications en série terminées

**12.3F1.** Si la publication en série décrite est terminée, on mentionne l'indication se trouvant sur le premier fascicule, suivie de celle du dernier numéro.

- 245    \$a News magazine \$c Regina Chamber of Commerce  
362    \$a Vol. 3, no. 6 (Aug./Sept. 1970)-v. 5, no. 3 (Mar. 1972)

### 12.3G. Nouvelle séquence de numérotation

**12.3G1.** Si une publication en série adopte une nouvelle séquence de numérotation (souvent introduite par des termes tels que New Series, neue Folge, nouvelle série, etc.) sans changer de titre propre, on mentionne les indications se trouvant sur le premier et le dernier fascicule parus avec l'ancienne séquence de numérotation, suivie de l'indication correspondant au premier fascicule portant la nouvelle séquence de numérotation, introduite par un espace, point-virgule, espace.

- 245    \$a Inside Interior  
      \$c Department of the Interior  
362    \$a Vol. 1, no. 1 (Nov. 1943)-v. 10, no. 12 (June 1953) ; no. 1 (July 1974)-

Dans le cas des collections numérotées pour lesquelles un regroupement des volumes est fait sous le titre de la collection (chaînage), une nouvelle séquence de numérotation correspond à un changement de titre, par conséquent à l'établissement d'une nouvelle notice. Voir à ce sujet [12.1B5](#).

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.4. Adresse bibliographique	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

## 12.4. Zone de l'adresse bibliographique (260)

Sommaire:

- 12.4A. Règle préliminaire
- 12.4B. Règle générale
- 12.4C. Lieu de publication ou de diffusion
- 12.4D. Nom de l'éditeur ou du diffuseur
- 12.4F. Date de publication et de diffusion

### 12.4A. Règle préliminaire

#### 12.4A1. Ponctuation

La zone d'adresse bibliographique est précédée d'un point, espace, tiret, espace .-  
*Ponctuation générée automatiquement ou le système place l'adresse bibliographique sur une nouvelle ligne.*

Le nom de l'éditeur ou du diffuseur est précédé d'un espace, deux-points, espace :  
*Ponctuation générée automatiquement.*

### 12.4B. Règle générale

(1.4B4.) Les noms de localités, de personnes ou de collectivités sont transcrits tels qu'ils se présentent dans la source d'information. Les prépositions les accompagnant sont omises sauf si la préposition influence la forme grammaticale (désinence des cas).

Berolini  
 . . . : im Deutschen Verlag

*mais* Paris  
*et non* à Paris

### 12.4C. Lieu de publication ou de diffusion (\$a)

(1.4C1.) Le lieu de publication ou de diffusion est transcrit avec l'orthographe et la forme grammaticale (cas) qui figurent dans le document.

260 \$a Köln

260 \$a Lugduni Batavorum

260 \$a Den Haag

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.4. Adresse bibliographique	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

Si le lieu de publication ou de diffusion est donné en plus d'une langue, la préférence est accordée à la langue du titre propre. Si ce critère ne peut être appliqué, c'est la première mention qui est transcrite.

(1.4C5.) Si deux ou plusieurs lieux de publication ou de diffusion sont indiqués sur le document, seul le premier mentionné est transcrit.

260 \$a Toronto  
*Document: Toronto, Buffalo, London*

260 \$a Weinheim  
*Document: Weinheim, Basel*

Si le lieu de publication ou de diffusion est inconnu, le lieu probable peut être donné dans la langue de la page de titre, suivi d'un point d'interrogation.

260 \$a [Hamburg?]

S'il est impossible d'indiquer un lieu certain ou probable, le nom du pays, de l'Etat, etc. peut être donné à la place. Si cette mention est incertaine, on la fait suivre d'un point d'interrogation.

260 \$a [Canada]

260 \$a [España?]

Si aucun lieu, ni certain ni probable, ne peut être donné, l'abréviation "s.l." (sine loco) est mentionnée à la place entre crochets carrés.

260 \$a [S.l.]

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.4. Adresse bibliographique	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

### 12.4D. Nom de l'éditeur ou du diffuseur (\$b)

(1.4D1.) Le nom de l'éditeur ou du diffuseur est saisi après le lieu correspondant.

260 \$a London  
\$b Macmillan

260 \$a Toronto  
\$b University of Toronto Press

260 \$a New York  
\$b McGraw-Hill

(1.4D2.) Le nom de l'éditeur est donné sous une forme aussi courte que possible mais compréhensible et identifiable au niveau international.

... \$b W.H. Allen            *et non* ... \$b Allen  
(*évite les confusions avec d'autres éditeurs du nom d'Allen*)

... \$b Da Capo  
(*Document: Da Capo Press, Inc., a subsidiary of Plenum Publishing Corporation*)

Si le nom de l'éditeur ou du diffuseur est mentionné en plusieurs langues, le nom est donné dans la langue du titre propre. Si ce critère ne peut être appliqué, on saisit le premier nom mentionné.

(1.4D3.) Lors de la saisie du nom de l'éditeur ou du diffuseur, les expressions faisant référence à des fonctions autres que celle d'éditeur sont maintenues.

... \$b Printed for the CLA by the Morriss Print. Co.

... \$b Distributed by New York Graphic Society

... \$b In Kommission bei O. Harrassowitz

*mais* ... \$b Allen & Unwin  
(*Document: Published by Allen & Unwin*)

Sont également transcrites du document les parties du nom qui sont nécessaires à la distinction entre plusieurs éditeurs et diffuseurs ou à l'identification de filiales.

... \$b Longmans, Green

... \$b Longmans Educational    *et non* Longmans

**12.4D5.** (1.4D5.) Si deux ou plusieurs éditeurs ou diffuseurs sont mentionnés dans le document, seul le premier cité est indiqué.

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.4. Adresse bibliographique	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

#### **12.4F. Date de publication ou de diffusion (\$c)**

On ne mentionne aucune date de publication pour les publications en série.

#### **12.4G. Lieu d'impression, nom de l'imprimeur, date d'impression (\$e \$f \$g)**

Le lieu d'impression, le nom de l'imprimeur et la date d'impression ne sont pas transcrits.

IDS	12. Publications en série	Version
2: Cat.f. partie I B	12.5. Description matérielle (collation)	30.09.03

### **12.5. Zone de la description matérielle (collation) (300)**

Pour les publications en série, on ne saisit aucune mention relative à la description matérielle.

Le matériel d'accompagnement est mentionné en note (500). (Voir [12.7B10.](#))

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.6. Collection	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

## 12.6. Zone de la collection (490)

Sommaire:

12.6A. Règle préliminaire

12.6B. Mention de collection ou titre d'ensemble

### 12.6A. Règle préliminaire

#### 12.6A1. Ponctuation

La zone est introduite par un point, espace, tiret, espace .␣-␣

*Ponctuation générée automatiquement ou le système place la mention de collection sur une nouvelle ligne.*

Chaque mention de collection est mise entre parenthèses (...)

*Les parenthèses sont générées automatiquement par le système.*

La mention de responsabilité est précédée d'un espace, barre oblique, espace ␣/␣

*Ponctuation à saisir à la main.*

La numérotation à l'intérieur d'une collection est précédée d'un espace, point-virgule, espace ␣;␣

*Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$v.*

### 12.6B. Mention de collection ou titre d'ensemble (\$a)

**12.6B1.** Si le titre de section figure sur la page de titre sans le titre commun à toutes les sections, le titre de section est saisi comme titre propre (voir [12.1B6](#)). Le titre commun est saisi en zone 6 en tant que titre d'ensemble.

IDS: Le titre commun suivi du titre de section fait l'objet d'une entrée au titre uniforme (730).

245 \$a British journal of applied physics

490 \$a Journal of physics \$v D

730 \$a Journal of physics \$n D, British journal of applied physics

*(Sur la page de titre ne figure que le titre de section, le titre commun est par conséquent saisi comme titre d'ensemble)*

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.7. Notes	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

## 12.7. Zone des notes

Sommaire:

12.7A. Règle préliminaire

12.7B. Notes

### 12.7A. Règle préliminaire

#### 12.7A1. Ponctuation

Chaque note est introduite par un point, espace, tiret, espace ou commence sur une nouvelle ligne.  
*Ponctuation générée automatiquement ou le système place les notes sur une nouvelle ligne.*

Les textes d'introduction propres à certaines notes sont séparés du contenu principal par deux-points, espace (:␣)

*Ponctuation à saisir à la main.*

#### 12.7A2. Sources d'information

(1.7A2.) Les informations mises en notes peuvent être tirées de n'importe quelle source pertinente. Les crochets carrés ne sont utilisés que pour les adjonctions à l'intérieur de citations.

#### 12.7A3. Forme des notes

(1.7A3.) **Ordre de succession des informations.** Si les informations se rapportent aux zones de la description bibliographique, elles sont transcrites dans l'ordre de succession de ces zones, avec la ponctuation appropriée, à moins que la note ne soit structurée en sous-zones et la ponctuation générée par programme.

500    \$a Adresse jusqu'en 1990: Austin : University of Texas

**Citations.** Une citation tirée du document ou d'une autre source doit être mise entre guillemets.

**Notes avec texte d'introduction normalisé.** Dans un souci d'homogénéité, les textes d'introduction (mots ou expressions) qui sont identiques pour des notes de même type sont toujours générés automatiquement par le système. Par exemple, la note 534 est toujours précédée de "Version originale".

**Notes non structurées, sans texte d'introduction normalisé.** Si une information est donnée dans une note non structurée, sans génération automatique d'un texte d'introduction (par ex. 500), les formulations doivent être aussi courtes et précises que possible.

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.7. Notes	Version 01.06.06
-----------------------------	--	---------------------

## 12.7B. Notes

Si l'ensemble de la publication décrite est une reproduction, les données relatives à la reproduction sont saisies dans les zones de la description bibliographique (à l'exception de la zone de la numérotation, voir à ce sujet [12.3B](#)). Les données se rapportant à l'original sont saisies en note (534).

245	\$a Psyche	
250	\$a [Repr.]	
362	\$a Vol. 1 (1920/21)-18 (1938/52)	
260	\$a London \$b Routledge	
500	\$a Date de publication de la reproduction: 1985-	(note facultative)
534	\$c London : Orthological Institute	

### 12.7B1. Mention de périodicité (310/321)

La mention de périodicité de la publication en série est saisie en **zone 310**, si elle ne ressort pas de la zone du titre propre et de la mention de responsabilité. (L'énumération qui suit ne présente qu'une sélection des périodicités possibles.)

310	\$a Annuel
310	\$a Trimestriel
310	\$a Mensuel
310	\$a Plusieurs fois par semaine
310	\$a Bimensuel (2 fois par mois)
310	\$a 3-4 fois par an
310	\$a Bimestriel (Tous les 2 mois)
310	\$a Parution irrégulière

Si la périodicité de la publication en série change, la périodicité actuelle est indiquée en zone 310. La périodicité précédente **peut** être indiquée en zone 321. Les dates précisant les années couvertes tant par la nouvelle (310) que par l'ancienne périodicité (321) **peuvent** être saisies en sous-zone \$b.

310	\$a Mensuel \$b 1985-
321	\$a 10 fois par an \$b 1982-1984
310	\$a Annuel \$b 1983-
321	\$a Mensuel \$b März 1972 - Dez. 1980
321	\$a Semestriel \$b 1981-1982

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.7. Notes	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

### 12.7B4. Autres titres (246)

Si la publication en série porte d'autres titres que le titre propre, ces variantes de titre sont saisies en zone 246. Cette zone permet à la fois d'afficher une note avec un texte d'introduction normalisé adapté au type de titre et de créer une entrée dans l'index des titres. Les différents indicateurs permettent de générer différents textes d'introduction.

Les variantes de titres sont transcrites pour autant qu'elles constituent des accès alphabétiques essentiels.

#### Zone 246 \_\_ Pas de codification du type de titre

Il est possible de saisir un texte d'introduction adapté au cas en **sous-zone Si**, par exemple pour les titres qui alternent.

- 245 \$a Technical report series \$c Canadian Wildlife Service
- 246 \_\_ \$i Les fasc. en français portent le titre  
\$a Série de rapports techniques du Service canadien de la faune

#### Zone 246 \_1 Texte d'introduction: **Titre parallèle**

Voir [12.7B5](#)

#### Zone 246 \_3 Texte d'introduction: **Variante de titre**

S'utilise pour les variantes de titre sous lesquelles la publication en série peut être cherchée et auxquelles aucun autre texte d'introduction normalisé ne s'applique.

- 245 \$a Newspaper geog. list
- 246 \_3 \$a Newspaper index
- 245 \$a Bangladesh Education Extension Centre bulletin
- 246 \_3 \$a BEEC bulletin

#### Zone 246 \_4 Texte d'introduction: **Titre de couverture**

- 245 \$a Cafetier
- 246 \_4 \$a Schweizer Cafetier
- 245 \$a Food engineering
- 246 \_4 \$a Chilton's food engineering

#### Zone 246 \_8 Texte d'introduction: **Titre de dos**

- 245 \$a Microbiology and molecular biology reviews
- 246 \_8 \$a MMBR
- 245 \$a International electronic design
- 246 \_8 \$a Electronic design international

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.7. Notes	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

### 12.7B5. Titres parallèles

Si les titres parallèles ne proviennent pas de la page de titre (et ne sont par conséquent pas mentionnés dans la zone 1), ils sont saisis en zone **246\_1**.

Comme pour la zone 1, le premier titre parallèle et un autre titre parallèle dans la langue de l'agence catalographique sont pris en compte.

- 245 \$a Schweizerische Statistik
- \$c hrsg. vom Statistischen Bureau des Eidgenössischen Departements des Innern
- 246 \_1 \$a Statistique de la Suisse

Dans le cas de publications suisses (voir à ce sujet [12.1D.](#)), tous les titres parallèles formulés dans une langue officielle suisse sont pris en considération.

- 245 \$a Krankenpflege
- 246 \_1 \$a Cure infirmieristiche
- 246 \_1 \$a Soins infirmiers

Les titres parallèles qui disparaissent ou qui subissent des modifications en cours de parution sont saisis en zone 246 \_\_. Un texte d'introduction adapté à la situation est saisi en sous-zone \$i.

- 246 \_\_ \$i Titre parallèle italien dès 1985
- \$a Cure infirmieristiche
  
- 246 \_\_ \$i Certains numéros portent le titre russe
- \$a Sbornik

### IDS: autres informations sur le titre

Si, en cours de parution, des changements interviennent dans le ou les complément(s) du titre propre, la variante actuelle est saisie en sous-zone 245 \$b. La forme précédente est mentionnée en note (500), si cette indication est jugée importante pour l'identification de la publication et/ou si elle permet de conserver l'accès par index à un élément important.

En cas de doute, on se contente d'une remarque générale en zone 500.

- 500 \$a Le sous-titre varie

On peut signaler de la même manière un changement de titre parallèle.

- 500 \$a Le titre parallèle en français varie
  
- 500 \$a Certains fascicules ne portent pas de titre en anglais

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.7. Notes	Version 01.06.06
-----------------------------	--	---------------------

### 12.7B6. Mentions de responsabilité

IDS: Si la collectivité-auteur responsable d'une publication en série change ou si son nom subit des modifications et que cette publication en série porte un titre propre spécifique, la forme actuelle du nom de la collectivité est saisie en zone 245. Le nom précédent est mentionné en note.

- 245    \$a <<Der>> landwirtschaftliche Angestellte  
          \$b offizielles Organ der Arbeitsgemeinschaft der Berufsverbände  
              landwirtschaftlicher Angestellter
- 500    \$a Ed. précédemment par: Schweizerischer Verband landwirtschaftlicher Angestellter

Dans le cas de publications dont le titre consiste uniquement en un terme générique, un changement de la collectivité ou une modification dans le nom de la collectivité-auteur nécessite un changement de titre. Voir à ce sujet [IDS 12.12.1](#).

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.7. Notes	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

### 12.7B7. Liens entre publications en série (relations parallèles)

Le titre de la notice cible du lien est mis en zone 77X. Les zones 77x sont affichées comme des notes, tout en générant une entrée dans l'index des titres (775) ou un chaînage à la notice en relation (772/770).

**Traductions (775).** Si le document à cataloguer est la traduction d'une publication en série existante, le titre de l'original est mis en sous-zone 775 \$t. Le texte d'introduction "Traduction de" doit être saisi à la main en sous-zone \$i. Le titre figurant en sous-zone \$t est affiché dans l'index des titres.

245 \$a Mathematical notes  
775 \$i Traduction de  
\$t Matematičeskie zametki

Si le document est l'édition originale d'une publication en série traduite, le titre de la traduction est mis en sous-zone 775 \$t. Le texte d'introduction "Traduction" doit être saisi à la main en sous-zone \$i. Le titre figurant en sous-zone \$t est affiché dans l'index des titres.

245 \$a Matematičeskie zametki  
775 \$i Traduction  
\$t Mathematical notes

**Autre édition.** Si une publication en série est une édition parallèle, c'est-à-dire qu'elle paraît en même temps que l'édition principale, mais se distingue partiellement de cette dernière de par le contenu et/ou la langue, le titre propre de l'édition principale est mis en sous-zone 775 \$t, pour autant qu'il soit cité dans le document. Un texte d'introduction n'est pas nécessaire car l'expression "Autre édition" est générée automatiquement par le système. Le titre figurant en sous-zone \$t est affiché dans l'index des titres.

245 \$a New French books  
775 \$t Bulletin critique du livre

245 \$a World energy outlook  
775 \$t Perspectives énergétiques mondiales

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.7. Notes	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

## Suppléments

Si une publication en série constitue le supplément d'une autre publication en série, le titre propre de cette dernière est saisi en sous-zone 772 \$t. Le système génère automatiquement le texte d'introduction "Supplément de". Si les notices des deux titres sont présentes dans le fichier, on chaîne la notice du supplément à la notice du titre principal en plaçant le numéro de cette dernière en sous-zone \$w.

Le chaînage (\$w) est toujours saisi dans la notice du supplément.

Exemple:

"Advances in physics" est le supplément de "Philosophical magazine"

```
245 $a Advances in physics
772 $t Philosophical magazine $w Numéro de notice du titre lié
```

Dans le cas d'une publication en série qui possède un supplément, le titre propre du supplément est saisi en zone 770. Le texte d'introduction "Supplément" est généré automatiquement. Le chaînage réciproque est établi par le système, il n'y a donc pas de sous-zone \$w en zone 770.

```
245 $a Philosophical magazine
770 $t Advances in physics
```

Si le titre lié ne figure pas dans le catalogue, son titre est mentionné en zone 770 ou 772, mais il n'y a pas de chaînage.

Pour le chaînage avec les titres précédents et suivants en cas de changements de titre, voir le chapitre [IDS 12.12.2](#).

## Etablissement ou non d'une notice distincte pour un supplément

Quand un supplément **paraît séparément** et que, compte tenu de sa présentation, un stockage séparé se justifie, on crée une notice distincte pour ce supplément. La notice du titre principal et celle du supplément sont chaînées à l'aide des zones 770/772.

Quand par contre un supplément est physiquement lié à la publication principale lors de sa parution ou qu'il est si insignifiant qu'il vaut mieux le relier avec la publication principale, il suffit de le mentionner dans la notice du titre principal, en zone 505, sous-zones \$g et \$t.

```
245 $a Biomedical instrumentation & technology
505 $g Supplément $t Medical device research report
```

```
245 $a Revue générale des routes |b voirie, équipements, autoroutes, aéroports
505 $g Supplément dès no 766 (octobre 1998) $t Guide pratique de la
    voirie urbaine
```

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.7. Notes	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

### 12.7B8. Numérotation (500)

Les numérotations complexes et irrégulières de périodiques sont précisées en note, si elles ne sont pas déjà suffisamment décrites dans la zone de la numérotation.

500 \$a Les fasc. d'août 1973-déc. 1974 sont également numérotés vol.1, no 7-vol. 2, no 12

500 \$a Numérotation des vol. irrégulière: les vols. 15-18 ont été sautés, les vol. 20-21 répétés

500 \$a Numérotation irrégulière

Lorsqu'une publication en série interrompt sa parution en prévoyant de la reprendre plus tard, on l'indique.

500 \$a Parution provisoirement suspendue dès le vol. 11(1998)

Si une parution a été momentanément suspendue, on indique la durée de l'interruption.

500 \$a Parution suspendue de 1939-1945

### 12.7B9. Note sur l'adresse bibliographique (500)

IDS: Si l'adresse bibliographique d'une publication en série change en cours de parution, on saisit l'adresse actuelle en zone 260. Les adresses précédentes peuvent être indiquées en note (500) si on considère qu'elles sont importantes.

260 \$a Boston \$b Harvard University Press

500 \$a Editeur jusqu'en 1990: Austin : University of Texas

### 12.7B10. Matériel d'accompagnement (500)

Si une publication en série paraît régulièrement avec du matériel d'accompagnement, on le mentionne dans une note générale (500).

500 \$a Avec disquettes

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.7. Notes	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

### 12.7B17. Index cumulatifs (500)

Les index cumulatifs sont mentionnés dans une note générale (500).

**Index inclus dans la publication en série.** Le type d'index, les volumes couverts, ainsi que l'emplacement de l'index dans la publication en série peuvent être mentionnés en note. A la place de la note, il est également possible de faire figurer cette indication dans la notice d'exemplaire (dans la note destinée au public).

- 500 \$a Index: Vol. 1 (1927)-25 (1951) dans le vol. 26, no.1
- 500 \$a Index: Index matières, vol.1-11 dans vol. 13. Index auteurs-titres, vol. 1-11 dans vol.14
- 500 \$a Tous les 3 volumes se trouve un index se rapportant aux vol. précédents

**Index publiés séparément.** Le titre tel qu'il figure dans le document, l'auteur et la date de publications peuvent être mentionné en note, ainsi que les volumes couverts (pour autant que l'information soit donnée). A la place de la note, il est également possible de faire figurer cette indication dans la notice d'exemplaire (dans la note destinée au public). Les index publiés séparément font l'objet de notices d'exemplaires distinctes.

- 500 \$a Register der Jahrgänge 1-25 (1976-2000) / bearb. von Martin Sager. – 2001
- 500 \$a Bd. 30: Index 1-29 / hrsg. von Peter A. Koller. – 1998

Pour l'établissement des entrées relatives aux auteurs d'index de publications en série, voir IDS 21.28B.

### Cas dans lesquels une notice distincte est établie pour un index

- a) Si pendant les années couvertes par l'index la publication en série a changé de titre.
- b) Si l'index constitue une monographie indépendante de la publication en série.

Voir à ce sujet [IDS 12.11.1](#). Index catalogué dans une notice distincte.

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série 12.8. Numéro normalisé	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

## 12.8. Zone du numéro normalisé et des modalités d'acquisition (022)

Sommaire:

12.8A. Règle préliminaire

12.8B. International Standard Serial Number (ISSN)

### 12.8A. Règle préliminaire

#### 12.8A1. Ponctuation

Chaque ISSN est précédé d'un point, espace, tiret, espace . U-U

*Ponctuation générée automatiquement ou le système place l'ISSN sur une nouvelle ligne.*

### 12.8B. International Standard Serial Number (ISSN)

**12.8B1.** (1.8B1.) On transcrit l'International Standard Serial Number (ISSN) s'il apparaît dans le document, en respectant la subdivision normalisée avec trait d'union.

022 \$a 0075-2363

**12.8B4.** (1.8B4.) Si l'ISSN figurant dans le document est erroné et si l'ISSN correct peut être déterminé facilement, le numéro correct est saisi, suivi de la mention "rectifié".

L'ISSN erroné est également saisi, en sous-zone \$y.

022 \$a 0027-7495 (rectifié)  
\$y 0027-7459

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.11. Cas spéciaux	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

## IDS 12.11. Cas spéciaux

### IDS 12.11.1. Index catalogués séparément

Une notice distincte est établie pour les index cumulatifs de publications en série dans les cas suivants:

- a) Si la publication en série a changé de titre pendant les années couvertes par l'index.
- b) Si l'index constitue une monographie indépendante de la publication en série.

**Dans tous les autres cas, les directives de 12.7B17 s'appliquent.**

Le titre figurant dans le document est saisi comme titre propre en zone 245. La notice de l'index est chaînée à la notice de la publication en série à l'aide de la zone 772 "Supplément de". La relation est précisée en saisissant le texte d'introduction "Index de" en sous-zone \$i. Une zone 770 "Supplément" est rajoutée à la notice de la publication en série.

#### Exemple pour le cas a)

245 \$a Register der Jahrgänge 1-25 (1968-1992) \$c bearb. von Helmuth  
Schulze-Fielitz

772 \$i Index de  
\$t Zeitschrift für Buch- und Schriftkunde  
\$w Numéro de notice du périodique

772 \$i Index de  
\$t Buch und Schrift  
\$w Numéro de notice du périodique

245 \$a Zeitschrift für Buch- und Schriftkunde  
770 \$t Register der Jahrgänge 1-25 (1968-1992)

245 \$a Buch und Schrift  
770 \$t Register der Jahrgänge 1-25 (1968-1992)

#### Exemple pour le cas b)

245 \$a Register zur Monatsschrift "Isis", Bd. 1 (1805)-6 (1807) \$c bearb. von Urs  
Mittelholzer ... [et al.]

260 \$a Zürich \$b NZZ-Verl. \$c 2001

772 \$i Index de  
\$t Isis  
\$w Numéro de notice du périodique

245 \$a Isis  
770 \$t Register zur Monatsschrift "Isis", Bd. 1 (1805)-6 (1807)

Si l'index fait partie d'une **collection numérotée**, il est chaîné à la notice de cette collection. **Dans ce cas, le titre de la collection est saisi en mention de collection.**

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.11. Cas spéciaux	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

245 \$a Registerband der Jahre 1961 bis 1992  
490 \$a Strahlenschutz in Forschung und Praxis \$v Band 35  
\$i 35 \$w Numéro de notice de la collection

Pour l'établissement des entrées relatives aux auteurs d'index de publications en série, voir IDS 21.28B.

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.11. Cas spéciaux	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

### **IDS 12.11.2. Publications de congrès traitées comme des publications en série**

Les publications de congrès contiennent les comptes-rendus de rencontres tenues régulièrement par une ou plusieurs collectivités.

Si ces rapports et comptes-rendus (de réunion) de collectivités sont périodiquement édités sous la forme de volumes pourvus d'une indication numérique et/ou chronologique et si les différents volumes ne portent pas de titre distinct, ils sont catalogués comme une publication en série.

Le descripteur bilingue "Kongress = Congrès" est en outre saisi en zone 913 pour permettre un accès secondaire à ce type de documents. Il n'y a pas de sous-zones \$b et \$c, à moins que le congrès ne se déroule toujours au même endroit. Dans ce cas le lieu est saisi en sous-zone \$c.

245 \$a Proceedings of the Geologists' Association

362 \$a Vol. 1(1859)-

260 \$a Edinburgh

\$b Scottish Academic Press

710 \$a Geologists Association

913 \$a Kongress = Congrès

*(Les différents volumes ne portent pas de titre distinct)*

On traite ces documents comme des monographies lorsqu'ils sont munis d'un titre spécifique (thème).

Pour les congrès à traiter comme des monographies, voir IDS 14. Congrès et expositions

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.11. Cas spéciaux	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

### IDS 12.11.3. Expositions traitées comme des publications en série

Si des expositions / foires / salons qui se déroulent régulièrement ont des catalogues périodiquement édités sous la forme de volumes pourvus d'une indication numérique et/ou chronologique et si les différents volumes ne portent pas de titre distinct, ces catalogues sont catalogués comme des publications en série.

Le descripteur bilingue " Ausstellung = Exposition" est en outre saisi en zone 913 pour permettre un accès secondaire à ce type de documents. Il n'y a pas de sous-zones \$b et \$c, à moins que le congrès ne se déroule toujours au même endroit. Dans ce cas le lieu est saisi en sous-zone \$c.

- 245 \$a Katalog  
\$c Schweizer Mustermesse Basel  
\$d Catalogue  
\$c Foire Suisse Bâle
- 362 \$a 1984-
- 711 \$a Schweizer Mustermesse Basel
- 913 \$a Ausstellung = Exposition  
\$c Basel
  
- 245 \$a Art ...  
\$b die Internationale Kunstmesse in den Hallen der Messe Basel/Schweiz
- 362 \$a 1 (1970)-
- 711 \$a Art
- 913 \$a Ausstellung = Exposition  
\$c Basel

Les catalogues d'exposition et de foires sont traités comme des monographies s'ils sont munis d'un titre spécifique. Voir à ce sujet IDS 14. Congrès et expositions.

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.11. Cas spéciaux	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

#### **IDS 12.11.4. Publications à feuillets mobiles traitées comme des publications en série**

LCRI: Si la définition d'une publication en série s'applique à une publication à feuillets mobiles et si les pages mobiles ont pour seul objectif de permettre la conservation de cette publication dans un classeur, on la catalogue comme une publication en série. Cette règle concerne également les publications dans lesquelles on insère par livraisons chronologiques, des parties distinctes de l'ouvrage de base qui ne remplacent pas d'autres parties de cet ouvrage.

Toutes les autres publications à feuillets mobiles sont traitées comme des monographies.

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.12. Changements de titre	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

## IDS 12.12. Changements de titre

### IDS. 12.12.1 Définition

(21.2A.) On a affaire à un changement de titre:

- a) lorsqu'un mot autre qu'un article, une préposition ou une conjonction est ajouté, supprimé ou modifié ou lorsque l'ordre des cinq premiers mots (des six premiers mots lorsque le titre débute par un article) a été modifié.
- b) lorsque le titre propre consiste uniquement en un terme générique qui, pris isolément, n'est pas significatif et que la collectivité-auteur change ou change de nom.

Les cas suivants **ne sont pas considérés** comme des changements de titre:

- a) si la forme d'un mot ou de plusieurs mots change (par ex. forme abrégée – forme développée, forme au singulier – forme au pluriel, mots orthographiés différemment)
- b) si le changement (ajout, suppression) figure après les cinq premiers mots (après les six premiers mots lorsque le premier mot est un article) et si la signification du titre n'est pas modifiée.
- c) lorsque des modifications interviennent uniquement au niveau de la ponctuation.

En cas de doute, on décide qu'il s'agit d'un changement de titre.

Les modifications du titre propre qui ne nécessitent pas de changement de titre peuvent être indiquées, si cela se justifie, en zone 246.

(21.2C1.) Si le titre propre d'une publication en série change, on établit une nouvelle notice.

IDS à propos de 21.2C.1. **Titres utilisés en alternance.** Si une publication en série présente deux ou plusieurs titres utilisés en alternance selon la langue de rédaction du fascicule, le titre figurant sur le fascicule le plus récent à disposition lors du catalogage est choisi comme titre propre. Les autres titres sont mentionnés en zone 246 \_\_.

245     \$a Technical report series \$c Canadian Wildlife Service

246 \_\_ \$i Les fasc. en français portent le titre

          \$a Série de rapports techniques du Service canadien de la faune

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.12. Changements de titre	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

## IDS 12.12.2. Chaînage des notices en cas de changement de titre

Le titre précédent, suivant, etc. est indiqué en zone 78X. Cette zone est affichée avec la notice et un texte d'introduction normalisé est généré automatiquement. Le chaînage des notices s'effectue à l'aide du numéro de la notice liée mis en sous-zone \$w. Cette sous-zone est toujours saisie dans la notice du titre actuel.

Les zones 780 / 785 et les indicateurs correspondants peuvent également être employés lorsque la publication précédente ou suivante ne se trouve pas dans le catalogue. Dans ce cas, on ne saisit pas de sous-zone \$w. L'information est alors uniquement affichée, en note, sans possibilité de lien.

### IDS 12.12.2A. Titres suivants

Les changements de titre énumérés ci-après sont indiqués en zone 780 \_0 ou 785 \_0.

<u>Zone avec indicateur</u>	<u>Texte d'introduction</u>
780 _0	Suite de:
785 _0	Suivi par:

**Suite.** Lorsqu'une publication en série fait suite à une publication antérieure, le titre propre de cette dernière est mentionné en sous-zone 780 \_0 \$t, que l'ancienne numérotation continue ou qu'une nouvelle numérotation débute. Pour permettre le chaînage des notices, on saisit en sous-zone \$w le numéro de notice du titre précédent. Le texte d'introduction "Fait suite à" est généré automatiquement par le système.

Exemple:

Changement de titre de "Der praktische Arzt" à "Arzt und Praxis":

#### Notice du nouveau titre

245 \$a Arzt und Praxis

780 \_0 \$t Der praktische Arzt \$w Numéro de notice du titre précédent

Dans la notice du titre précédent, le nouveau titre est mentionné en zone 785 \_0. Le texte d'introduction "Deviens", ainsi que le chaînage réciproque sont générés par le système; il n'y a par conséquent pas de sous-zone \$w.

#### Notice du titre précédent

245 \$a <<Der>> praktische Arzt

785 \_0 \$t Arzt und Praxis

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.12. Changements de titre	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

**Fusion.** Si une publication en série est issue de la fusion de deux ou plusieurs autres publications, chaque titre qui a fusionné est mentionné dans une zone 780 \_0 distincte.

Exemple:

Le titre "Polyhedron" est issu de la fusion de "Journal of inorganic and nuclear chemistry" et de "Inorganic and nuclear chemistry letters".

Notice du nouveau titre

```
245    $a Polyhedron
780 _0 $t Journal of inorganic and nuclear chemistry
        $w Numéro de notice du titre précédent
780 _0 $t Inorganic and nuclear chemistry letters
        $w Numéro de notice du titre précédent
```

Dans les notices des titres qui ont fusionné, le titre résultant de la fusion est indiqué en zone 785 \_0; il n'y a pas de sous-zone \$w, le chaînage réciproque est généré par le système.

Notices des titres précédents

```
245    $a Journal of inorganic and nuclear chemistry
785 _0 $t Polyhedron

245    $a Inorganic and nuclear chemistry letters
785 _0 $t Polyhedron
```

**Scission.** Si deux ou plusieurs publications en série sont issues de la scission d'une publication en série, on mentionne cette dernière en zone 780 \_0 dans les notices des titres résultant de la scission. Le numéro de notice de la publication qui s'est scindée est saisi en sous-zone \$w.

Exemple:

La publication "Bibliorama" se scinde et donne lieu à trois nouvelles publications en série: "SBD-Angebot. Bücher für Erwachsene", "SBD-Angebot. Kinder- und Jugendbücher" et "SBD-Angebot. Nonbooks".

Notice du titre suivant

```
245    $a SBD-Angebot
        $p Bücher für Erwachsene
780 _0 $t Bibliorama
        $w Numéro de notice de l'ancien titre

245    $a SBD-Angebot
        $p Kinder- und Jugendbücher
780 _0 $t Bibliorama
        $w Numéro de notice de l'ancien titre

245    $a SBD-Angebot
        $p Nonbooks
780 _0 $t Bibliorama
        $w Numéro de notice de l'ancien titre
```

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.12. Changements de titre	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

Dans la notice de la publication en série qui s'est scindée, les titres des publications résultant de la scission sont saisis dans des zones 785 \_0 distinctes. Il n'y a pas de sous-zone \$w..

Notice du titre précédent

245 \$a Bibliorama  
785 \_0 \$t SBD-Angebot. Bücher für Erwachsene  
785 \_0 \$t SBD-Angebot. Kinder- und Jugendbücher  
785 \_0 \$t SBD-Angebot. Nonbooks

**Retour à l'ancien titre** (lorsqu'une publication change de titre puis revient au titre initial). Dans la notice du titre intermédiaire, on saisit une zone 780 \_0 et une zone 785 \_0. Le contenu des sous-zones \$t pour le titre précédent et le titre suivant est dans ce cas identique. Le chaînage (\$w) ne se fait qu'en zone 780.

Exemple (fictif):

Le titre "Solothurner Tagblatt" change en 1981 pour devenir "Solothurner Zeitung" et reprend son titre original en 1999.

Titre intermédiaire

245 \$a Solothurner Zeitung  
362 \$a 1981-1998  
780 \_0 \$t Solothurner Tagblatt  
\$w Numéro de notice du titre précédent  
785 \_0 \$t Solothurner Tagblatt

Titre précédent et suivant

245 \$a Solothurner Tagblatt  
362 \$a 1900-1980 ; 1999-  
785 \_0 \$i Titre de 1981 à 1998  
\$t Solothurner Zeitung

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.12. Changements de titre	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

### IDS 12.12.2B. Absorption

<u>Zone avec indicateur</u>	<u>Texte d'introduction</u>
780 _5	Absorbe:
785 _4	Absorbé par:

Si une publication en série en absorbe une autre et conserve le même titre, le titre propre de la publication absorbée est indiqué en sous-zone 780 \_5 \$t et son numéro de notice est saisi en sous-zone \$w.

Le texte d'introduction "Absorbe" est généré automatiquement le système.

Exemple:

La publication "Socialist affairs" absorbe le titre "Women & politics"

#### Notice de la publication qui absorbe

245 \$a Socialist affairs  
780 \_5 \$t Women & politics \$w Numéro de notice du titre absorbé

Dans la notice de la publication absorbée, le titre de la publication qui absorbe l'autre est indiqué en sous-zone 785 \_4 \$t. Le texte d'introduction "Absorbé par:" est généré automatiquement par le système; il n'y a pas de sous-zone \$w.

#### Notice de la publication absorbée

245 \$a Women & politics  
785 \_4 \$t Socialist affairs

(LCRI à propos de 12.1B1.) Si le titre propre contient un autre titre de publication en série (par ex. le titre précédent ou le titre absorbé), le titre contenu n'est pas traité comme partie du titre propre, ceci même s'il est grammaticalement lié au titre propre et s'il figure ainsi en divers endroits du document. Le titre contenu est cependant mentionné en zone 7XX.

Titre du document: International gas report, incorporating World gas report

245 \$a International gas report  
780 \_5 \$t World gas report \$w Numéro de notice du titre absorbé

245 \$a World gas report  
785 \_4 \$t International gas report

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.12. Changements de titre	Version 30.09.03
-----------------------------	--	---------------------

### IDS 12.12.2C. Séparation

Zone avec indicateur	Texte d'introduction
780 _1	Issu de:
785 _1	Contenait:

Si une publication en série est séparée d'une autre publication en série (qui subsiste), le titre propre de la publication en série dont elle faisait partie auparavant est indiqué en sous-zone 780 \_1 \$t et le numéro de notice en sous-zone \$w.

Exemple:

Le titre "Journal of the state medicine" se sépare du titre "Journal of the Royal Institute of public health". Le titre initial est conservé.

#### Notice du titre séparé

245 \$a Journal of the state medicine  
780 \_1 \$t Journal of the Royal Institute of public health  
\$w Numéro de notice du titre qui subsiste

Dans la notice de la publication qui subsiste, le titre de la publication qui se sépare est indiqué en sous-zone 785\_1 \$t. Le texte d'introduction généré est "Contenait:".

#### Notice du titre qui subsiste

245 \$a Journal of the Royal Institute of public health  
785 \_1 \$t Journal of the state medicine

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.13. Entrées	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

## IDS 12.13. Entrées

Ce chapitre n'a pas pu être repris des AACR2 car le réseau IDS n'observe pas la règle des AACR2 qui consiste, le cas échéant, à mettre pour les publications en série le responsable principal en entrée principale.

Lors de l'importation de données provenant de la Library of Congress, les entrées des notices doivent être adaptées à la règle IDS.

### IDS 12.13.1. Entrée obligatoire au titre propre

Le titre propre est un accès alphabétique obligatoire pour toutes les publications en série. L'entrée dans l'index est générée à partir de la sous-zone 245 \$a.

- 245 \$a <<Le>> monde
- 245 \$a Gallia
- 245 \$a Boston evening transcripts
- 245 \$a Bulletin of the Malaysia-Singapore Commercial Association (Inc.)

#### IDS 12.13.1A. Titre commun / titre de section

Si le titre se compose d'une partie commune (\$a) et d'un titre de section (\$n/\$p), toutes les parties du titre (\$a, \$n, \$p) sont prises en compte, dans cet ordre, pour l'index des titres. Il en va de même pour l'affichage.

- 245 \$a Acta Universitatis Carolinae \$p Philologica
- 245 \$a Journal of the American Leather Chemists' Association \$p Supplement
- 245 \$a Etudes et documents tchadiens \$n Série B
- 245 \$a Journal of polymer science \$n Part A, General papers

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.13. Entrées	Version 16.11.07
-----------------------------	---	---------------------

## IDS 12.13.2. Autres entrées au titre

### IDS 12.13.2A. Titres parallèles

Les titres parallèles saisis en zone 245, sous-zone \$d, sont affichés dans l'index des titres.

245 \$a Bank of Canada review  
\$d **Revue de la Banque du Canada**

Les titres parallèles qui ne proviennent pas de la page de titre sont saisis en zone 246, indicateur \_1. L'indicateur \_1 génère une note avec le texte d'introduction normalisé "Titre parallèle:" et une entrée supplémentaire dans l'index des titres.

245 \$a Schweizerische Statistik  
\$c hrsg. vom Statistischen Bureau des Eidgenössischen Departements des Innern  
246 \_1 \$a Statistique de la Suisse

### IDS 12.13.2B. Titres d'éditions en relation

Si le titre original, les titres de traductions ou d'autres éditions paraissant simultanément figurent dans le document, ces titres peuvent être indiqués en zone 775. Les titres figurant en sous-zone \$t sont affichés dans l'index des titres.

### IDS 12.13.2C. Autres variantes du titre figurant dans le document

Les variantes du titre sont saisies en zone 246 XX lorsqu'elles constituent des accès alphabétiques essentiels. La zone 246 est affichée avec la notice et la variante du titre figure dans l'index des titres.

Zone avec indicateur	Texte d'introduction
246 __	Sans texte d'introduction normalisé, avec formulation adaptée au cas
246 _0	Partie de titre
246 _3	Variante de titre
246 _4	Titre de couverture
246 _8	Titre de dos

Pour l'utilisation de l'indicateur \_0, voir aussi [IDS 12.13.2E](#). Pour l'utilisation des autres indicateurs, voir aussi [12.7B4](#).

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.13. Entrées	Version 20.10.04
-----------------------------	---	---------------------

### IDS 12.13.2D. Titres uniformes en cas de situations conflictuelles

LCRI à propos de 25.5B: Si des situations conflictuelles apparaissent dans l'index des titres du fait que plusieurs publications en série portent le même titre, il est possible de saisir un titre uniforme contenant un qualificatif entre parenthèses permettant de différencier les titres. On peut utiliser à cet effet:

- le lieu de publication
- l'éditeur
- la date de publication
- la mention d'édition ou un complément du titre.

Les éléments énumérés ne sont pas placés par ordre de préférence: on choisit, selon les cas, le qualificatif le mieux adapté à la situation.

En règle générale, on utilise le premier lieu de publication cité comme qualificatif permettant de différencier plusieurs publications en série portant le même titre.

- |     |   |  |
|-----|---|--|
| 245 | \$a Design  |  |
|     | \$c U.S. Department of the Interior, Heritage Conservation and Recreation Service |  |
| 260 | \$a Washington \$b [s.n.]   |  |
| 710 | \$a United States   |  |
|     | \$b Heritage Conservation and Recreation Service                                  |  |
| 730 | \$a Design (Washington)   |  |
|     |   |  |
| 245 | \$a Design  |  |
| 260 | \$a London \$b Design Council   |  |
| 730 | \$a Design (London)   |  |

On utilise la collectivité responsable ou éditrice lorsque le lieu de publication ne suffit pas comme qualificatif permettant de différencier les titres, par exemple quand il existe une publication en série homonyme avec le même lieu de publication.

- |     |   |  |
|-----|---|--|
| 245 | \$a Contact   |  |
| 260 | \$a Toronto \$b Canadian Professional Sales Association |  |
| 730 | \$a Contact (Canadian Professional Sales Association)   |  |
|     |   |  |
| 245 | \$a Contact   |  |
|     | \$c Canadian Council for Native Business                |  |
| 260 | \$a Toronto \$b Council for Native Business             |  |
| 710 | \$a Canadian Council for Native Business                |  |
| 730 | \$a Contact (Canadian Council for Native Business)      |  |

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.13. Entrées	Version 16.11.07
-----------------------------	---	---------------------

IDS: Si le **titre propre** est constitué uniquement d'un **terme générique**, on crée un titre uniforme (730) se composant du terme générique et du nom de la collectivité (ou des collectivités) tel qu'il se présente dans le document. Le titre (terme générique) et le nom de la collectivité figurant dans le document sont séparés par une barre oblique.

245 \$a Geschäftsbericht und Rechnungen \$c Schweizerische Bundesbahnen  
710 \$a Schweizerische Bundesbahnen  
730 \$a Geschäftsbericht und Rechnung / Schweizerische Bundesbahnen

245 \$a Berichte \$c Bundesministerium für Wissenschaft und Forschung  
710 \$a Oesterreich \$b Bundesministerium für Wissenschaft und Forschung  
730 \$a Berichte / Bundesministerium für Wissenschaft und Forschung

245 \$a Annuaire \$c Etat de Vaud  
710 \$a Vaud  
730 \$a Annuaire / Etat de Vaud

245 \$a Mitteilungsblatt \$c Schweizerische Akademie der Geistes- und  
Sozialwissenschaften und Schweizerische Akademie der  
Naturwissenschaften  
\$d Bulletin d'information \$c Académie suisse des sciences humaines et  
sociales et Académie suisse des sciences naturelles  
710 \$a Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften  
710 \$a Schweizerische Akademie der Naturwissenschaften  
730 \$a Mitteilungsblatt / Schweizerische Akademie der Geistes- und  
Sozialwissenschaften und Schweizerische Akademie der  
Naturwissenschaften  
730 \$a Bulletin d'information / Académie suisse des sciences humaines et  
sociales et académie suisse des sciences naturelles

(12.1B6.) Si le **titre de section** figure sur la page de titre **sans le titre commun** à toutes les sections ou suppléments, on saisit le titre de section comme titre propre. Le titre commun à toutes les sections est saisi en zone 6 comme titre d'ensemble. (voir [12.6B.](#)).

IDS: Le titre commun suivi du titre de section fait l'objet d'une entrée au titre uniforme (730).

245 \$a British journal of applied physics  
490 \$a Journal of physics \$v D  
**730 \$a Journal of physics \$n D, British journal of applied physics**  
*(Sur la page de titre ne figure que le titre de section, le titre commun est par conséquent saisi comme titre d'ensemble)*

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.13. Entrées	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

### IDS 12.13.2E. Parties de titre

Les **titres de sections** (sous-zones \$p ou \$n) ne sont pas pris en compte pour l'index des titres, car ils ne sont généralement pas significatifs en eux-mêmes (sans le titre commun). Cependant, si un titre de section significatif, constituant un accès important pour l'index des titres, se présente, on le saisit en zone 246, indicateur \_0. L'indicateur \_0 génère une note avec le texte d'introduction normalisé: "Partie de titre" et une entrée d'index.

```

245    $a Europäische Hochschulschriften
        $n Reihe 9, Italienische Sprache und Literatur
        $d European university papers. Series 9, Italian language and literature
246 _0 $a Italienische Sprache und Literatur
246 _0 $a Italian language and literature

```

Si un titre propre figure sur la page de titre sous **forme abrégée et sous forme développée**, la forme qui n'a pas été prise en compte comme titre propre est saisie en zone 246, indicateur \_0.

```

245    $a Library resources market place
        $b LRMP
246 _0 $a LRMP

```

Les parties de titre propre **mises en évidence typographiquement ou d'une autre manière** et considérées comme des accès alphabétiques importants sont saisies en zone 246, indicateur \_0.

```

245    $a Fresenius' Zeitschrift für analytische Chemie
246 _0 $a Zeitschrift für analytische Chemie

```

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.13. Entrées	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

### IDS 12.13.3. Entrées aux collectivités-auteurs

Chaque collectivité mentionnée dans la notice en tant qu'auteur fait l'objet d'une entrée.

- La collectivité est explicitement mentionnée comme étant l'auteur

245 \$a Zeitschrift für Bewässerungswirtschaft  
 \$c Hrsg.: Deutsche Gesellschaft für Bewässerungswirtschaft ... [et al.]  
 710 \$a Deutsche Gesellschaft für Bewässerungswirtschaft

- La mention de responsabilité est comprise dans le titre propre ou dans le complément du titre

245 \$a SAQ-Bulletin  
 710 \$a Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für Qualitätsförderung

245 \$a Berichte aus dem Institut für Statistik und Wirtschaftsmathematik und aus dem  
 Institut für Angewandte Statistik der Freien Universität Berlin  
 710 \$a Freie Universität Berlin. Institut für Statistik und Wirtschaftsmathematik  
 710 \$a Freie Universität Berlin. Institut für Angewandte Statistik

245 \$a Baubiologie  
 \$b Fachzeitschrift des Schweizerischen Instituts für Baubiologie SIB  
 710 \$a Schweizerisches Institut für Baubiologie

- La collectivité-auteur est mentionnée dans une note, par exemple, en cas de changement de nom ou de changement de collectivité-auteur.

245 \$a Erzeugung und Verwendung elektrischer Energie in der Schweiz im hydro-  
 graphischen Jahr ...  
 \$c vom Eidgenössischen Amt für Energiewirtschaft ...  
 500 \$a Ed. précédemment par: Eidgenössisches Amt für Elektrizitätswirtschaft, Bern  
 710 \$a Schweiz \$b Eidgenössisches Amt für Elektrizitätswirtschaft  
 710 \$a Schweiz \$b Eidgenössisches Amt für Energiewirtschaft

Si le nom d'un éditeur commercial ou d'un diffuseur figure dans le titre, on ne fait aucune entrée à ce nom.

245 \$a Wiley series in agrochemicals and plant protection  
 (Aucune entrée à "Wiley")

IDS 2: Cat.f. partie I B	12. Publications en série IDS 12.13. Entrées	Version 30.09.03
-----------------------------	---	---------------------

#### **IDS 12.13.4. Entrées aux auteurs personnes physiques**

Une entrée à une personne n'est faite que très rarement, lorsqu'il s'agit de l'auteur de la publication en série.